

ID: 004-200072304-20201112-D2020171-DE



Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Absents : 11
- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants: 24

dont « pour »: 24dont « contre »: 0dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (départ après la question n°26), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

EXCUSES: Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le 16.11.1020

Délibération n°2020/171

ID: 004-200072304-20201112-D2020171-DE

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 novembre 2020 ;

Sur proposition du vice-président délégué aux Finances, Après délibéré,

 APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la CCVUSP qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

<u>Dépenses</u> :		Recettes:	
Art 673 Art 67441 Art 67442 Art 739223 Art 022	1 000.00 € (1) - 193 000.00 € (2) + 193 000.00 € (2) - 18 377.00 € (3) + 17 167.00 € (4)	73223	- 210.00 € (3)
ge top, '	040.00.6		- 210.00 €
TOTAL	- 210.00€		- 210.00 E

- (1) Régul titres annulés
- (2) Modification imputation
- (3) Régul FPIC
- (4) Dépenses imprévues

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme VAGINAY RICOURT Sophie